

Termes & conditions Auberge Pointe Ouest (Maison du Gardien et de l'Assistant-gardien)

Pour votre sécurité et celle des membres de votre groupe, veuillez prendre connaissance en totalité du présent document.

Validité des prix

Tous les prix sont en dollars canadiens plus taxes, valides pour la saison 2022 seulement. Nous nous réservons le droit de changer les prix sans préavis. Une fois votre réservation confirmée, votre prix est garanti.

Politique de réservation et d'annulation

Un acompte correspondant à 100% de votre réservation sera prélevé sur votre carte de crédit en toute sécurité. Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express. Réservation transférable. La politique d'annulation qui s'applique est la suivante.

60 jours et plus de la date de début de séjour	100% Remboursable
31-59 jours et moins de la date de début de séjour	50% Remboursable
30 jours et moins de la date de début de séjour	100% Non-Remboursable

Politique de modification de dates de séjour

Il sera possible pour vous de modifier vos dates. Cependant, la politique ci-dessous s'applique.

30 jours et plus de la date de début de séjour	Aucune pénalité
14-29 jours et plus de la date de début de séjour	Pénalité de 25%
13 jours et moins de la date de début de séjour	Pénalité de 50%

Dans l'éventualité d'une absence sans préavis, le montant de la réservation est conservé. Ainsi, si vous ne vous êtes pas présentés le lendemain de votre arrivée à 13h00, la réservation est considérée comme annulée. Si vous devez retarder votre séjour d'une journée et que vous souhaitez garder votre réservation effective, il faut nous en aviser avant la date d'arrivée prévue initialement puisque cette réservation risque d'être libérée pour de nouvelles personnes, et le montant de la nuitée perdue sera conservé.

Il vous est par ailleurs demandé d'honorer le nombre de nuits que vous avez réservé, une fois arrivé. Il n'est alors plus possible d'écourter ou de modifier un séjour. Si toutefois vous souhaitez prolonger votre séjour, il nous fera plaisir de voir avec vous nos disponibilités. Veuillez nous en aviser **au plus tard à 11h00**.

Politique de location

Les tarifs comprennent les nuitées seulement, plus taxes. Prenez soin de faire vos arrangements pour tous vos déplacements puisque l'auberge de Pointe-Ouest est située à 20 km du village. Le bureau d'accueil touristique saura vous conseiller pour les différentes options.

Le **LOCATAIRE** est responsable des biens perdus ou volés lors de son séjour, à moins que les articles n'aient été perdus ou volés en raison d'un acte volontaire ou de la négligence du propriétaire ou du personnel. En cas de dommage et de perte, causés aux équipements et aux bâtiments, le **LOCATAIRE** doit en aviser immédiatement le **PROPRIÉTAIRE**. Celui-ci s'engage à payer au **PROPRIÉTAIRE** le coût des réparations ou de remplacement de l'équipement s'il y a lieu.

Règlements

- Dès votre arrivée, il est de votre responsabilité de procéder à votre enregistrement au Bureau d'accueil touristique, situé à la sortie du quai, face à l'église. Cette mesure est mise en place pour palier à des situations d'urgence où votre absence serait prolongée sur le territoire et nous permet d'aller de l'avant avec notre protocole en situations d'urgence. Également, on vous communiquera le nécessaire pour votre séjour à l'auberge, ainsi que sur l'île.
- L'heure d'arrivée est à **15h00** et l'heure de départ à **11h00am**. Vous devez laisser votre chambre et aires communes dans le même état qu'à l'arrivée.
- Les groupes qui occupent deux chambres ou plus doivent désigner un responsable. Celui-ci doit s'engager à ce qu'aucun des membres de son groupe n'enfreigne les règlements.
- N'oubliez pas de nous communiquer les détails de votre moyen de transport pour entrer à l'île et l'heure d'arrivée prévue.

Dans un souci de minimiser l'incidence sur le milieu naturel et d'être en harmonie avec la nature, il est du devoir de tous d'adopter un comportement éthique dans l'environnement qui vous entoure afin de bénéficier de ce privilège dans les années à venir. Avec sa réserve de biodiversité projetée et ses aires protégées, la Municipalité de l'Île-d'Anticosti adopte les principes suivants et souhaite que vous en fassiez autant.

ENVIRONNEMENT

- Vous vous engagez à maintenir votre chambre et les aires communes propres. Les déchets et les matières recyclables doivent être déposés à l'intérieur des bacs situés à l'extérieur du bâtiment.
- Prière de disposer de vos déchets dans les conteneurs plutôt que de les brûler.
- Il est interdit de couper et/ou endommager les arbres.
- Évitez de gaspiller l'eau. Il est défendu de laver au boyau les véhicules et les équipements.
- Par souci de l'écologie, nous n'encourageons pas le fait de nourrir les animaux sauvages.
- Afin de déverser les eaux grises ou noires de véhicule récréatif, veuillez vérifier avec le bureau d'accueil touristique pour les endroits dédiés à cette fin.
- Prière d'utiliser l'équipement adéquat lors de la vidange de votre véhicule (beigne, tuyau rigide). Pour les vidanges, veuillez prendre arrangement avec le Bureau d'accueil touristique lors de votre réservation.
- Évitez de laver votre vaisselle ou votre linge dans les lavabos et les douches des salles de bain.

SÉCURITÉ

- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et veillez à disposer de vos mégots adéquatement.
- Il est interdit d'utiliser des pétards et des feux d'artifice, d'avoir en sa possession une arme à plomb ou quelque arme que ce soit.
- Les feux de camps ou de cuisson ne sont permis qu'aux endroits prévus à cette fin. Ne pas déplacer les contenants prévus pour les feux.
- Par temps sec, il est possible que les feux de camp soient interdits momentanément, selon l'indice d'inflammabilité. Les feux ne doivent jamais être laissés sans surveillance et doivent être éteints avant de se retirer. Veuillez consulter l'indice de feu au bureau d'accueil touristique ou encore sur notre site internet : [Destination Anticosti](#)
- La direction ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages physiques ou matériels causés par les faits et gestes des clients, ni d'un manque partiel ou total d'électricité ou d'eau, de chutes d'arbres ou de branches.

BRUITS / NUISANCE

- En vertu du règlement municipal, tous les chiens sont interdits sur le territoire anticostien. C'est le 21 avril 1994 qu'entraîne en vigueur un règlement interdisant la présence de chien sur le territoire municipal d'Anticosti afin de préserver certaines caractéristiques écologiques et fauniques.
- Il est interdit de faire du commerce ou de la sollicitation sur les lieux.
- Tout comportement immoral et langage injurieux ne devra porter préjudice aux autres.
- Toute conduite jugée inacceptable par le personnel peut entraîner l'expulsion d'un client sans remboursement, ni dédommagement.

SERVICES

- Électricité et eau sont disponibles pour tous dans les deux bâtiments de l'auberge de Pointe-Ouest. Pour les groupes, veuillez limiter votre consommation et espacer vos usages afin que tous puissent bénéficier d'une douche chaude.
- L'auberge et ses alentours se situent dans une zone hors service pour les téléphones cellulaires.
- Bien vouloir conserver la/les chambres vous ayant été attribuées lors de votre réservation. Aucun changement de chambre n'est permis sans avoir obtenu l'autorisation du personnel.
- Les salles de bains sont mixtes.
- La literie est fournie gratuitement.
- Pour toute autre information touristique, veuillez consulter notre site internet [Destination Anticosti](#)

TOUTE INFRACTION AU RÈGLEMENT POURRA ENTRAÎNER VOTRE EXPULSION DE L'AUBERGE SANS AUCUN REMBOURSEMENT ET/OU DÉDOMMAGEMENT.

Heures d'ouverture du Bureau d'accueil touristique

À partir du 19 juin au 11 septembre : Lundi au vendredi 8h30-16h30. Samedi fermé. Dimanche 8h30-17h30.

Dates d'opération de l'auberge

Du 1^{er} juin au 11 septembre 2022